

2013

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE 2016
VERSION 1.2**

Ces objectifs de formation s'appliquent à ceux qui ont commencé leur formation à compter du 1^{er} juillet 2013.

REMARQUE : Dans ce document, l'expression « enfant » ou « enfants » inclut les enfants et les jeunes. De plus, lorsque l'on mentionne le patient, sa famille et ses proches aidants, cela inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

DÉFINITION

La pédiatrie du développement est une branche de la médecine et une surspécialité de la pédiatrie axée sur les trajectoires du développement des enfants qui présentent des troubles acquis ou héréditaires et/ou des variantes sur le plan de leur développement physique, moteur, cognitif, sensoriel et socio-affectif. Le pédiatre du développement offre des soins de santé hautement spécialisés aux enfants de tous les âges, à tout stade de leur développement, dans un cadre familial et social. Cette discipline comprend également la réponse comportementale de l'enfant par rapport à ces défis. Le pédiatre du développement a pour but ultime de promouvoir et de soutenir le développement et le bien-être émotionnel de tous les enfants et de leur famille, et tout particulièrement des plus vulnérables. Cette surspécialité privilégie les stratégies de prévention visant à réduire au minimum la prévalence et les répercussions des troubles du développement. La pédiatrie du développement s'intéresse tant au profil du développement de l'enfant qu'à l'impact des facteurs psychosociaux et culturels sur sa vie.

Le pédiatre spécialisé en pédiatrie du développement s'engagera à contribuer à l'avancement de la discipline en promouvant l'excellence clinique et en fondant sa pratique et sa formation sur des données probantes et en prenant part à des activités de recherche.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le résident doit être un sous-spécialiste compétent en pédiatrie du développement, apte à assumer un rôle de consultant dans cette surspécialité. Il doit avoir acquis une connaissance pratique des bases théoriques de la surspécialité, notamment en sciences et en recherche, car cela s'applique au domaine de la médecine.

© Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2013. Tous droits réservés.

Ce document peut être reproduit pour des fins éducatives seulement, et ce, à condition que la phrase suivante soit incluse dans tous les documents relatifs : © Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2013. Cité et reproduit avec permission. Veuillez faire parvenir un exemplaire du produit final à l'attention du directeur associé, Spécialités du Bureau de l'éducation spécialisée. Une autorisation écrite du Collège royal est exigée pour tout autre usage. Pour obtenir plus de renseignements sur la propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec nous à documents@collegeroyal.ca. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de ce document, veuillez communiquer avec nous à credentials@collegeroyal.ca.

Seuls les candidats ayant reçu le certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en pédiatrie sont admissibles au certificat en pédiatrie du développement. Une formation en pédiatrie du développement d'au maximum un an peut être entreprise au cours de la formation en vue de l'obtention du certificat en pédiatrie.

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et le comportement nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique de la spécialité, le diplômé doit pouvoir aborder de façon professionnelle les questions ayant trait à l'éthique, aux spécificités de chaque sexe, à l'orientation sexuelle, l'âge, la culture, les croyances et l'origine ethnique.

COMPÉTENCES EN PÉDIATRIE DU DÉVELOPPEMENT

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

Expert médical

Définition :

À titre d'*expert médical*, le pédiatre du développement exerce tous les rôles CanMEDS en appliquant ses connaissances médicales, ses compétences cliniques et sa conduite professionnelle sur les soins qu'il prodigue au patient. Dans le cadre CanMEDS, le rôle d'*expert médical* en est un pivot dans l'exercice de la profession de médecin.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Œuvrer efficacement comme consultant en exerçant tous les rôles du cadre CanMEDS pour offrir des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients

- 1.1. Réaliser une consultation en pédiatrie du développement comportant des évaluations et des recommandations bien documentées, oralement, par écrit ou sous forme électronique, en réponse à la demande d'un autre professionnel de la santé
- 1.2. Utiliser toutes les compétences CanMEDS pertinentes à la pédiatrie du développement
- 1.3. Repérer les problèmes éthiques pertinents qui surgissent dans le cadre des soins aux patients et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Démontrer la capacité d'établir efficacement et adéquatement l'ordre de priorité des obligations professionnelles en présence de cas et de problèmes multiples
- 1.5. Prodiquer avec compassion des soins axés sur le patient et sa famille
- 1.6. Reconnaître les dimensions déontologiques de la prise de décisions en médecine et en tenir compte
- 1.7. Démontrer son expertise médicale en dehors du contexte des soins aux patients, notamment en témoignant à titre d'expert devant les tribunaux ou de conseiller auprès des gouvernements, au besoin

2. Acquérir et mettre à jour ses connaissances cliniques, ses compétences et veiller à toujours avoir une conduite professionnelle appropriée à la pédiatrie du développement

- 2.1. Appliquer ses connaissances des sciences cliniques, socio-comportementales et biomédicales fondamentales pertinentes à la pédiatrie du développement
 - 2.1.1. Décrire les différents concepts du développement tels que retenus par les théoriciens du développement
 - 2.1.2. Décrire le cadre d'évaluation des tests de dépistage des troubles du développement
 - 2.1.3. Décrire un processus d'évaluation du diagnostic d'un trouble du développement/des outils d'évaluation
 - 2.1.4. Décrire un processus d'évaluation du système de mesure de résultats pertinents au développement
 - 2.1.5. Décrire la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIFHS) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et son utilité dans le traitement d'un enfant présentant un trouble du développement et de sa famille
 - 2.1.6. Décrire de façon exhaustive les facteurs de risque, l'épidémiologie, l'étiologie, les diagnostics différentiels, les présentations cliniques, les comorbidités courantes et les antécédents propres aux troubles du développement/aspects phénoménologiques qui suivent :
 - 2.1.6.1. Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
 - 2.1.6.2. Trouble du spectre de l'autisme
 - 2.1.6.3. Paralyse cérébrale/troubles de la motricité
 - 2.1.6.4. Troubles de la communication
 - 2.1.6.5. Retard global du développement/anomalie précoce du développement
 - 2.1.6.6. Troubles auditifs
 - 2.1.6.7. Déficience intellectuelle
 - 2.1.6.8. Troubles d'apprentissage
 - 2.1.6.9. Troubles de la vision
 - 2.1.7. Décrire de façon exhaustive les facteurs de risque, l'épidémiologie, les diagnostics différentiels, les présentations cliniques, les comorbidités courantes et les antécédents propres aux facteurs étiologiques suivants, liés à l'apparition d'un retard ou d'un trouble du développement :
 - 2.1.7.1. Lésions acquises du système nerveux central
 - 2.1.7.2. Malformation congénitale du système nerveux
 - 2.1.7.3. Troubles génétiques courants ayant une incidence sur le développement
 - 2.1.7.4. Troubles neuromusculaires
 - 2.1.7.5. Exposition aux toxines
 - 2.1.7.6. Blessures/expositions prénatales et périnatales

- 2.1.8. Décrire de façon exhaustive la méthode d'identification et de prise en charge des situations ou cas suivants liés à des troubles du développement ou à des déficiences chez l'enfant :
 - 2.1.8.1. Comportements pathologiques, y compris les troubles de l'humeur, l'anxiété, l'automutilation, le pica et les comportements destructeurs
 - 2.1.8.2. Maltraitance et négligence envers un enfant
 - 2.1.8.3. Crises familiales et changements dans la structure familiale /dysfonctionnement de la famille
 - 2.1.8.4. Troubles de l'élimination
 - 2.1.8.5. Troubles de l'alimentation
 - 2.1.8.6. Blessures/expositions prénatales et périnatales
 - 2.1.8.7. Sexualité
 - 2.1.8.8. Troubles du sommeil
 - 2.1.8.9. Somatisation telle que la douleur chronique
 - 2.1.8.10. Utilisation de substances
 - 2.1.8.11. Sautes d'humeur
- 2.1.9. Décrire l'influence de l'ethnie, de la culture et de la diversité des familles sur :
 - 2.1.9.1. Le degré de compréhension, d'acceptation et de prise en charge dans la famille d'un enfant handicapé
 - 2.1.9.2. Soins à l'enfant du point de vue du système de soins
- 2.1.10. Décrire l'influence de facteurs sociaux et communautaires, notamment la pauvreté et la géographie, sur la prestation des soins
- 2.2. Prodiguer des conseils appropriés concernant la planification préalable des soins complexes auprès d'enfants atteints d'un trouble du développement et d'un problème de santé chronique
- 2.3. Décrire le cadre des compétences CanMEDS pertinentes à la pédiatrie du développement
- 2.4. Appliquer les connaissances acquises de longue date en tant qu'érudit pour mettre en œuvre un programme personnel en vue de rester à jour et d'améliorer ses compétences professionnelles
- 2.5. Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients en pédiatrie du développement en ayant recours aux données probantes disponibles et aux pratiques exemplaires

3. Effectuer une évaluation complète et appropriée d'un enfant

- 3.1. Identifier et explorer efficacement les questions à aborder au cours d'une rencontre avec un patient, en tenant compte de la situation de l'enfant, de sa famille et de leurs préférences
- 3.2. Démontrer une capacité à reconnaître le degré d'urgence des symptômes d'un trouble du comportement et à intervenir au moment opportun/de façon mesurée (p. ex., la régression)
- 3.3. Recueillir une anamnèse pertinente, concise, précise et appropriée au(x) problème(s) de l'enfant à des fins diagnostiques, thérapeutiques et afin de proposer des mesures de promotion de la santé ou de prévention des maladies
- 3.4. Réaliser un examen physique ciblé, y compris une évaluation neurologique, qui convient et est adapté au stade de développement de l'enfant, à son âge et à son comportement, à des fins diagnostiques, thérapeutiques et afin de proposer des mesures de promotion de la santé ou de prévention des maladies
- 3.5. Réaliser une évaluation appropriée du développement de l'enfant adaptée à son degré de maturité, à son stade de développement et à son comportement
- 3.6. Évaluer les troubles du développement/aspects phénoménologiques énumérés ci-dessous :
 - 3.6.1. Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
 - 3.6.2. Trouble du spectre de l'autisme
 - 3.6.3. Paralyse cérébrale/troubles de la motricité
 - 3.6.4. Troubles de la communication
 - 3.6.5. Retard global du développement/anomalie précoce du développement
 - 3.6.6. Troubles auditifs
 - 3.6.7. Déficience intellectuelle
 - 3.6.8. Troubles d'apprentissage
 - 3.6.9. Troubles de la vision
- 3.7. Faire preuve d'aptitude à évaluer les facteurs étiologiques spécifiques suivants, liés à l'émergence d'un trouble ou d'un retard du développement :
 - 3.7.1. Lésions acquises du système nerveux central
 - 3.7.2. Malformation congénitale du système nerveux
 - 3.7.3. Troubles génétiques courants ayant une incidence sur le développement
 - 3.7.4. Troubles neuromusculaires
 - 3.7.5. Exposition aux toxines
 - 3.7.6. Blessures/expériences/expositions prénatales et périnatales
- 3.8. Sélectionner des méthodes d'enquête pertinentes sur le plan médical, éthiques et nécessitant peu de ressources
- 3.9. Incorporer efficacement des informations disparates pour réaliser un bilan exhaustif de l'état de l'enfant et aboutir, dans la mesure du possible, au diagnostic

étiologique, au(x) diagnostic(s) de trouble du développement et à l'établissement d'un plan de prise en charge approprié

4. Réaliser efficacement des interventions thérapeutiques et préventives

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de traitement d'un commun accord avec l'enfant et les membres de sa famille
- 4.2. Prendre en charge les troubles du développement/aspects phénoménologiques énumérés ci-dessous :
 - 4.2.1. Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
 - 4.2.2. Trouble du spectre de l'autisme
 - 4.2.3. Paralyse cérébrale/troubles de la motricité
 - 4.2.4. Troubles de la communication
 - 4.2.5. Retard global du développement/anomalie précoce du développement
 - 4.2.6. Troubles auditifs
 - 4.2.7. Déficience intellectuelle
 - 4.2.8. Troubles d'apprentissage
 - 4.2.9. Troubles de la vision
- 4.3. Faire preuve de compétence dans la prise en charge des facteurs étiologiques spécifiques suivants, liés à l'émergence d'un trouble ou d'un retard du développement :
 - 4.3.1. Lésions acquises du système nerveux central
 - 4.3.2. Malformation congénitale du système nerveux
 - 4.3.3. Troubles génétiques courants ayant une incidence sur le développement
 - 4.3.4. Troubles neuromusculaires
 - 4.3.5. Exposition aux toxines
 - 4.3.6. Blessures/expériences/expositions prénatales et périnatales
- 4.4. Veiller à ce que l'enfant et sa famille bénéficient d'un plan de prise en charge approprié comportant :
 - 4.4.1. Conseils à l'égard des troubles du développement et du comportement
 - 4.4.2. Information à l'intention des enfants, des familles et des intervenants sociaux concernés, quant à la nature du trouble de l'enfant et sa prise en charge
 - 4.4.3. Pharmacothérapie pour les troubles du développement physique et du comportement
 - 4.4.4. Coordination des services que prodigue l'équipe interprofessionnelle (au besoin)
 - 4.4.5. Orientation appropriée et au moment opportun vers d'autres professionnels ou dans un autre milieu d'intervention, y compris des conseils préventifs pour les transitions

- 4.5. Décrire les méthodes d'habilitation et de réadaptation des enfants atteints d'un trouble de la motricité, notamment :
 - 4.5.1. Position assise/positionnement
 - 4.5.2. Mobilité
 - 4.5.3. Évaluation et prise en charge des troubles de l'alimentation, de la déglutition et de la nutrition
 - 4.5.4. Renforcement du tonus musculaire
 - 4.5.5. Technologies de soutien
 - 4.5.6. Orthèses
- 4.6. Décrire les méthodes d'habilitation et de réadaptation et les technologies adaptées aux enfants atteints de troubles auditifs et visuels
- 4.7. Obtenir un consentement thérapeutique éclairé

5. Utiliser avec compétence et de façon appropriée les techniques diagnostiques

- 5.1. Démontrer sa capacité à procéder, de manière efficace, appropriée et opportune, à une évaluation informelle du développement permettant de respecter ou d'exploiter ses compétences dans les domaines suivants du développement :
 - 5.1.1. Adaptation
 - 5.1.2. Comportement
 - 5.1.3. Santé affective/mentale
 - 5.1.4. Contexte familial
 - 5.1.5. Motricité globale/tonus; motricité fine/coordination
 - 5.1.6. Langage
 - 5.1.7. Apprentissage et réussites
 - 5.1.8. Communication sociale
- 5.2. Être capable de choisir et d'utiliser des outils d'examens standardisés (psychométriquement valides) employés dans le champ de pratique de la pédiatrie du développement et d'en interpréter les résultats en s'appuyant sur la documentation fondée sur des données probantes et des directives de meilleures pratiques en fonction des domaines suivants du développement :
 - 5.2.1. Adaptation
 - 5.2.2. Comportement
 - 5.2.3. Santé affective/mentale
 - 5.2.4. Motricité globale/tonus; motricité fine/coordination
 - 5.2.5. Langage
 - 5.2.6. Apprentissage et réussites
 - 5.2.7. Communication sociale

- 5.3. Faire preuve de compétence dans l'utilisation des outils standardisés suivants et l'interprétation des résultats obtenus :
- 5.3.1. Adaptation
 - 5.3.1.1. Vineland Adaptive Behaviour Scales, 3^e édition (Vineland-3); **ou** Adaptive Behaviour Assessment System, 3^e édition (ABAS-3)
 - 5.3.2. Motricité fine
 - 5.3.2.1. Test dessine-une-personne (Draw-a-Person Test ou DAP)
 - 5.3.2.2. Manual Ability Classification System (MACS)
 - 5.3.3. Motricité globale
 - 5.3.3.1. Gross Motor Function Classification System (GMFCS)
 - 5.3.4. Langage
 - 5.3.4.1. Peabody Picture Vocabulary Test, 4^e édition (PPVT-4)
 - 5.3.5. Santé mentale/comportement
 - 5.3.5.1. Conners 3^e édition (Conners 3)
 - 5.3.5.2. Swanson, Nolan, and Pelham-IV Questionnaire (SNAP-IV)
 - 5.3.6. Communication sociale
 - 5.3.6.1. Autism Diagnostic Observation Schedule, 2^e édition (ADOS-2)
 - 5.3.7. Tonus
 - 5.3.7.1. Hypertonia Assessment Tool (HAT)
 - 5.3.7.2. Échelle clinique modifiée d'Ashworth (Modified Ashworth Scale ou MAS)
 - 5.3.7.3. Échelle de Tardieu
 - 5.3.8. Intégration visuo-motrice
 - 5.3.8.1. Beery-Buktenica Developmental Test of Visual-Motor Integration, 6^e édition (BEERY VMI)
- 5.4. Faire preuve de compétence dans l'interprétation des outils standardisés suivants :
- 5.4.1. Santé mentale/comportement
 - 5.4.1.1. Behaviour Assessment for Children, 3^e édition (BASC-3); **ou** Child Behavior Checklist (CBCL/1½-5; âge préscolaire) et Child Behaviour Checklist (CBCL/6-18; âge scolaire) de

l'Achenbach System of Empirically Based Assessment
(ASEBA)

6. Consultation d'autres professionnels de la santé, ou collaboration avec eux, tout en reconnaissant les limites de son expertise

- 6.1. Reconnaître les limites de son expertise
- 6.2. Savoir orienter le patient vers un autre professionnel efficacement, de façon appropriée et au moment opportun pour optimiser les soins
- 6.3. Faire preuve d'aptitude à interpréter et à incorporer les conclusions des évaluations effectuées par d'autres professionnels, notamment :
 - 6.3.1. Réussites et apprentissage
 - 6.3.2. Adaptation
 - 6.3.3. Audiologie et fonctions auditives
 - 6.3.4. Comportement
 - 6.3.5. Cognition et intelligence
 - 6.3.6. Communication
 - 6.3.7. Santé affective/mentale
 - 6.3.8. Contexte familial
 - 6.3.9. Motricité globale/tonus; motricité fine/coordination
 - 6.3.10. Neuropsychologie
 - 6.3.11. Fonctions visuelles
- 6.4. Organiser des services de soins de suivi appropriés à l'enfant et aux membres de sa famille

Communicateur

Définition :

À titre de *communicateur*, le pédiatre du développement entretient efficacement la relation médecin-patient et les échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après la visite médicale.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Établir avec les enfants et les membres de leur famille des échanges marqués par la confiance ainsi qu'une relation thérapeutique conforme à l'éthique

- 1.1. Reconnaître qu'une bonne communication constitue une compétence clinique essentielle pour les médecins et qu'elle peut favoriser la satisfaction de l'enfant et de sa famille, la fidélité au traitement, l'amélioration des résultats cliniques et des résultats d'une intervention thérapeutique et la satisfaction du médecin

- 1.2. Entretien avec les enfants et les membres de leur famille de bonnes relations thérapeutiques caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté et l'empathie
 - 1.3. Respecter la vie privée du patient, le caractère confidentiel des renseignements le concernant et son autonomie
 - 1.4. Être à l'écoute
 - 1.5. Être sensible aux indices non verbaux et en tenir compte
 - 1.6. Organiser efficacement une visite clinique structurée
- 2. Obtenir et résumer avec précision les renseignements pertinents et les points de vue des patients et des membres de leur famille, des collègues et d'autres professionnels**
- 2.1. Recueillir de l'information non seulement sur l'état de l'enfant, mais également sur les valeurs de l'enfant et de sa famille, sur leurs inquiétudes et leurs attentes concernant les troubles et les variantes du développement en tenant compte de l'influence de facteurs tels l'âge, le sexe, l'ethnie, la culture, le milieu socio-économique et les valeurs spirituelles
 - 2.2. Recueillir et faire la synthèse des renseignements pertinents provenant d'autres sources, notamment des membres de la famille de l'enfant et d'autres professionnels
- 3. Transmettre avec exactitude les explications et les renseignements pertinents aux patients et aux membres de leur famille, à ses collègues et à d'autres professionnels**
- 3.1. Transmettre des informations de façon humaine et dans un langage clair au patient et aux membres de sa famille, à ses collègues et à d'autres professionnels afin d'encourager la discussion et la participation à la prise de décisions
 - 3.2. Communiquer efficacement avec les sujets atteints d'un trouble du développement
- 4. Faire en sorte que les enfants, les membres de leur famille et les autres professionnels aient une même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans pour élaborer d'un commun accord un plan de traitement partagé**
- 4.1. Déterminer et explorer méthodiquement les questions à aborder ultérieurement suivant une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte, des réponses de l'enfant et des membres de la famille, de leurs préoccupations et de leurs préférences
 - 4.2. Faire preuve de sensibilité culturelle dans ses rapports avec les enfants et leur famille
 - 4.3. Encourager la discussion, les questions et l'échange au cours d'une rencontre
 - 4.4. Pour l'élaboration du plan de traitement, faire participer les enfants, les membres de leur famille et les professionnels de la santé concernés à la prise de décisions
 - 4.4.1. Explorer et aborder les différentes options thérapeutiques avec les enfants et les familles, sans négliger les traitements alternatifs/complémentaires
 - 4.4.2. Prodiguer des conseils aux enfants et aux familles

- 4.5. S'attaquer efficacement aux problèmes délicats de communication incluant, sans s'y limiter, l'obtention d'un consentement éclairé, l'annonce d'une mauvaise nouvelle et la gestion de la colère, de la confusion et de l'incompréhension

5. Transmettre efficacement, verbalement, par écrit ou par voie électronique, des renseignements au sujet d'une visite médicale

- 5.1. Consigner de façon claire, concise, précise, opportune et appropriée tous les renseignements relatifs aux rencontres cliniques et aux plans
 - 5.1.1. Être en mesure d'effectuer une consultation en présentant des évaluations et des recommandations bien documentées, verbalement, par écrit ou sous forme électronique, en réponse à la demande d'un autre professionnel de la santé
- 5.2. Présenter verbalement des rapports sur les rencontres cliniques et les plans de traitement

6. Présenter efficacement au public ou aux médias de l'information médicale sur une question d'ordre médical ou sur le développement

Collaborateur

Définition :

À titre de *collaborateur*, le pédiatre du développement œuvre efficacement au sein d'une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Participer efficacement et comme il se doit aux activités d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé

- 1.1. Décrire les rôles et les responsabilités du pédiatre du développement à d'autres professionnels
- 1.2. Décrire le rôle et les responsabilités des autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
 - 1.2.1. Décrire les cadres conceptuels et les méthodes qu'utilisent d'autres professionnels du développement et du comportement de l'enfant, notamment les psychiatres, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les travailleurs sociaux et les orthophonistes
- 1.3. Reconnaître et respecter les divers rôles, responsabilités et compétences des autres professionnels par rapport aux siennes
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour soigner des patients, individuellement ou en groupe, et pour assurer l'évaluation, la planification et l'intégration des soins qui leur sont destinés

- 1.4.1. Faire valoir l'importance de la collaboration et de la communication entre tous les membres de l'équipe soignante en veillant à ce que le rôle de chaque professionnel soit soutenu et à l'harmonisation des messages adressés aux familles et aux enfants, y compris des conseils préventifs pour les transitions
 - 1.5. Assumer le soin des enfants en partenariat avec les familles et les intervenants des services sociaux
 - 1.6. Collaborer à d'autres activités et tâches, comme la recherche, la formation, l'évaluation de programmes ou les responsabilités administratives
 - 1.7. Participer aux réunions d'équipes pluridisciplinaires en accueillant et respectant l'opinion des membres de l'équipe et en y apportant sa propre expertise à titre de spécialiste
 - 1.8. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professionnels pour prodiguer des soins de qualité
 - 1.9. Décrire les principes de la dynamique d'équipe
 - 1.10. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
 - 1.11. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée
- 2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin d'éviter les conflits interdisciplinaires, de les négocier et de les résoudre**
- 2.1. Faire preuve de respect envers ses collègues et les membres de l'équipe pluridisciplinaire
 - 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
 - 2.3. Respecter les différences et les champs de pratique des autres professions
 - 2.4. Réfléchir sur ses propres différences, incompréhensions et limites qui peuvent contribuer à générer une tension interprofessionnelle
 - 2.5. Réfléchir au fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire
 - 2.6. Avoir recours à la négociation collaborative pour régler les conflits et les malentendus

Gestionnaire

Définition :

À titre de *gestionnaire*, le pédiatre du développement participe à part entière à la vie des organismes de soins de santé où il gère une pratique durable, prend des décisions sur l'affectation des ressources et contribue à l'efficacité du système de soins de santé.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Participer aux activités garantes de l'efficacité des organismes et systèmes de soins de santé de son milieu, qu'il s'agisse d'une clinique individuelle ou d'organismes locaux, régionaux et nationaux

- 1.1. Collaborer avec d'autres membres de l'organisme
- 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration des processus globaux d'assurance de la qualité, en outre aux activités visant la sécurité des patients
- 1.3. Décrire la structure et la fonction du système multisectoriel de services aux enfants handicapés
- 1.4. Décrire les approches basées sur les besoins de la population en ce qui a trait aux services axés sur le développement et leurs conséquences sur la pratique
- 1.5. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organismes

2. Gérer efficacement sa pratique et sa carrière

- 2.1. Établir les priorités et gérer son temps de manière à assurer un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, ses activités extérieures et sa vie personnelle
- 2.2. Reconnaître les diverses options de la pratique, y compris en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières et humaines, notamment l'exercice en cabinet privé, l'exercice dans un centre communautaire pour enfants handicapés et en milieu hospitalier, financé par d'autres promoteurs
- 2.3. Faire preuve de compétence administrative et organisationnelle dans divers milieux cliniques axés sur le développement, et tout particulièrement au sein d'équipes interprofessionnelles
- 2.4. Mettre en œuvre des méthodes d'amélioration de sa pratique personnelle
- 2.5. Utiliser les technologies de l'information de façon appropriée pour les soins aux patients

3. Répartir judicieusement les ressources limitées du secteur des soins de santé

- 3.1. Montrer une compréhension de l'importance d'une juste affectation des ressources en matière de santé et concilier efficacité, efficience, accès et soins optimaux aux patients
- 3.2. Appliquer des données probantes et des processus de gestion pour offrir des soins dont le coût est approprié

4. Assumer, le cas échéant, les rôles d'administrateur et de leader

- 4.1. Présider des comités et des réunions, ou y participer efficacement
- 4.2. Gérer ou mettre en œuvre des changements dans les systèmes de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé (p. ex., horaires de travail)

Promoteur de la santé

Définition :

À titre de *promoteur de la santé*, le pédiatre du développement utilise son expertise et son influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être de patients, des collectivités et des populations.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Répondre aux besoins et aux problèmes liés à la santé de chaque patient dans le cadre des soins courants

- 1.1. Définir les besoins d'un enfant et des membres de sa famille en matière de soins de santé et de développement
- 1.2. Repérer les occasions de défendre les intérêts des patients, de promouvoir la santé et de prévenir les maladies au sein de leur clientèle

2. Répondre aux besoins des collectivités en matière de santé

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'il sert
- 2.2. Repérer les occasions de défendre les intérêts des patients, de promouvoir la santé et de prévenir les maladies dans les collectivités qu'il sert et y réagir de façon appropriée
- 2.3. Montrer qu'il comprend qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations

3. Définir les déterminants de la santé des populations servies

- 3.1. Définir les déterminants de la santé des populations, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
- 3.2. Reconnaître les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations qu'il sert et réagir de façon appropriée

4. Promouvoir la santé de chaque enfant, des collectivités et de la société

- 4.1. Décrire une façon de modifier un déterminant de la santé des populations qu'il sert
- 4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé et le développement des populations servies
- 4.3. Repérer les points d'influence dans le système de service et sa structure

- 4.4. Décrire les questions d'ordre éthique et professionnel qui surgissent dans le cadre de la promotion de la santé, dont l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Décrire la législation en vigueur concernant :
 - 4.5.1. Les enfants handicapés et leur famille
 - 4.5.2. La prévention des handicaps
 - 4.5.3. La protection de l'enfance
- 4.6. Démontrer qu'il comprend la possibilité inhérente de conflits entre son rôle de promoteur de la santé auprès d'un enfant, d'une famille ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou de gardien
- 4.7. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients et les droits des patients atteints de déficiences

Érudit

Définition :

À titre d'*érudit*, le pédiatre du développement démontre tout au long de sa carrière un engagement envers un apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation des connaissances médicales

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Maintenir et améliorer ses activités professionnelles grâce à une formation continue

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en place d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les questions d'acquisition du savoir dans la pratique et en tenir compte
- 1.4. Effectuer des vérifications de sa propre pratique
- 1.5. Poser une question appropriée sur l'acquisition du savoir
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes en utilisant efficacement les technologies de l'information
- 1.7. Incorporer de nouvelles connaissances dans l'exercice de ses fonctions
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

2. Évaluer de façon judicieuse l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation éclairée dans sa prise de décisions

- 2.1. Décrire les principes d'une l'évaluation critique

- 2.2. Évaluer de façon critique les données probantes recueillies afin de répondre à une question clinique
 - 2.2.1. Appliquer les principes de la pratique fondée sur les faits en milieu clinique et en milieu de recherche
 - 2.2.2. Faire preuve de l'expertise nécessaire à l'évaluation du degré d'importance des données, des interventions, des tests diagnostiques, du pronostic et d'une revue intégrative des publications (méta-analyse, lignes directrices pour la pratique, analyse décisionnelle et économique)
- 2.3. Incorporer les conclusions de l'évaluation critique aux soins cliniques

3. Faciliter l'apprentissage pour les enfants, les membres de leur famille, les étudiants, les résidents, d'autres professionnels de la santé, le public et d'autres intervenants

- 3.1. Décrire les principes de l'apprentissage fondé sur les données probantes pertinents à la formation médicale
- 3.2. Définir collectivement les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
- 3.4. Offrir des cours ou des présentations efficaces en milieu universitaire, communautaire ou dans un contexte de formation continue, en tenant compte des besoins variés des apprenants
- 3.5. Évaluer les rencontres didactiques et y réfléchir
- 3.6. Fournir une rétroaction efficace
- 3.7. Décrire les principes d'éthique qui sous-tendent l'enseignement
- 3.8. Se montrer conscient de l'importance du rôle pédagogique du pédiatre spécialisé en pédiatrie du développement pour la communauté

4. Contribuer au développement, à la diffusion et à l'utilisation de nouvelles connaissances et pratiques médicales

- 4.1. Réaliser un projet scientifique axé sur la recherche, l'enseignement ou l'amélioration de la qualité en pédiatrie du développement
- 4.2. Décrire les principes de la recherche et de l'investigation scientifique
- 4.3. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.4. Poser une question scientifique
- 4.5. Effectuer une recherche systématique des données probantes
- 4.6. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.7. Diffuser les résultats d'une étude auprès d'un public cible

Professionnel

Définition :

À titre de *professionnel*, le pédiatre du développement se consacre à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et à de rigoureux critères de conduite personnelle.

Compétences clés et habilitantes : Le pédiatre du développement peut...

1. Démontrer un engagement envers ses patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique

- 1.1. Adopter une conduite professionnelle exemplaire dans la pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Démontrer son engagement à offrir des soins de la plus grande qualité et à maintenir ses compétences
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent dans la pratique de la pédiatrie du développement et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Faire preuve d'une bonne connaissance des principes d'éthique médicale qui s'appliquent à l'exercice de la pédiatrie du développement, et en outre :
 - 1.4.1. L'accès aux soins pour les enfants présentant un trouble du développement
 - 1.4.2. Les soins palliatifs complexes et la planification préalable des soins
- 1.5. Gérer les conflits d'intérêts
- 1.6. Reconnaître les principes et les limites de la vie privée et de la confidentialité chez les patients tels que définis par les normes d'exercice de la profession et la loi
- 1.7. Maintenir des relations appropriées avec les enfants et les membres de leur famille

2. Démontrer un engagement envers les patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession

- 2.1. Montrer des connaissances et une compréhension des codes de pratique de la profession, fondés sur la loi et la déontologie
- 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et juridiques exigées par la pratique actuelle, y compris en ce qui a trait aux questions de protection de l'enfance et à l'exposition aux toxines
- 2.3. S'acquitter de ses responsabilités à l'égard des ordres de médecins
- 2.4. Savoir reconnaître un comportement non professionnel de tiers dans la pratique et y réagir de manière appropriée
- 2.5. Participer à l'examen de pairs

3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique

- 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer sa santé personnelle et la viabilité de sa pratique
- 3.2. S'efforcer d'accentuer sa sensibilisation et sa perspicacité personnelles et professionnelles
- 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de façon appropriée

Ce document doit être examiné par le Comité de spécialité en pédiatrie du développement d'ici le 31 décembre 2017.

Révisé – Comité de spécialité – décembre 2012

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – mars 2013

Révisé – Comité de spécialité – février 2015; juin 2015

Mise à jour rédactionnelle – Bureau de l'éducation spécialisée – janvier 2016

Révisé – Comité de spécialité – juin 2016

Approuvé – Bureau de l'éducation spécialisée – août 2016